

Les élections en milieu rural : le cas de Ouessè

AVEC les élections parlementaires qui se sont tenues le 28 mars 1995, le mandat des députés de la première Assemblée du Renouveau démocratique a pris fin. C'est la première fois dans l'histoire du Bénin qu'une législature, démocratiquement élue, arrive à son terme. La préparation et le déroulement des élections ont été très révélateurs pour ceux qui se demandent comment le multipartisme intégral, l'option de la Conférence nationale souveraine de février 1990, fonctionne sur le terrain. La constitution donne aux députés deux prérogatives principales : le pouvoir législatif et le contrôle de l'action du gouvernement (1). C'est sur cette base que la loi électorale a été conçue afin de les faire élire explicitement comme représentants de la nation entière et non d'une région (2). Nous voulons montrer ici comment la sélection des candidats se réalise sur le terrain et pourquoi cette réalité s'oppose à l'intention de la loi.

Cet article est basé sur les observations que nous avons faites à Ouessè, chef-lieu de la sous-préfecture de Ouessè (3). Nous nous sommes posé les questions suivantes : quelle importance la population rurale attache-t-elle à ces élections ? Comment définit-on ses intérêts ? Comment se réalise la composition des listes électorales et qu'est-ce qui détermine le comportement électoral de la population ? Il est apparu que l'enjeu était très complexe. Du fait d'une période de recherche limitée, nous ne prétendons pas donner une description exhaustive des enjeux dans la localité de Ouessè. Nous ne pouvons donner qu'une impression de la façon dont les populations s'adaptent à l'enjeu politique actuel, après les changements subits et radicaux arrêtés par la Conférence nationale souveraine en 1990.

Le prélude de la campagne électorale récente était un débat parlementaire sur la loi électorale. Ceci a résulté en quelques modifications modérées de celle-ci. Avant de nous pencher sur l'enjeu poli-

tique à Ouessè, nous exposerons les grandes lignes de la loi électorale et le débat à ce sujet, puisque cette loi arrête les règles du jeu.

Le mode de scrutin

Pour les élections législatives de 1991 on avait appliqué le scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Six circonscriptions avaient été fixées, coïncidant avec les six départements du pays (4). Chaque parti politique devait présenter 64 candidats et 64 suppléants (le nombre total des sièges au Parlement), placés sur six listes départementales, de 10 ou 11 candidats chacune. Les sièges étaient attribués aux partis proportionnellement au nombre des voix obtenues dans le département concerné et aux candidats selon l'ordre de la liste (il n'existe pas de possibilité de donner un vote préférentiel). En effet, l'expérience des élections législatives de 1991 a fait l'objet de vives critiques, dont une fréquemment exprimée par les populations rurales : la grande distance entre l'électeur et l'élu. L'on se souvient que dans la liesse des changements politiques de l'année 1990, en général, seuls les chefs de partis étaient connus. Les députés, pour la plupart revenus de l'étranger, envoyaient en milieu rural des émissaires pour faire chanter leur gloire et leur expérience qui sont du reste des mérites acquis sur des terrains inconnus du grand nombre des populations béninoises. Les élections étaient alors surtout un acte de l'ordre de « votons pour eux et on verra de quoi ils sont capables ».

Les difficultés, résultant de la contrainte de choisir leurs députés dans la vaste circonscription électorale qu'est le département, n'étaient pas compensées par une couverture adéquate par les médias : 77 % de la population est analphabète. En milieu rural il n'y a pratiquement pas de journaux, ni de télévision. La radio est une radio nationale, dominée par l'État. Elle émet des informations en 18 langues locales, mais la couverture médiatique n'est en conséquence que limitée. Il n'y a jusqu'à présent aucune radio privée au Bénin (5). De plus, les populations rurales ont ressenti

(1) Article 79 de la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990.

(2) Article 1^{er} de la loi électorale N° 94-015 du 27 janvier 1995 : « Chaque député est le représentant de la nation toute entière. Tout mandat impératif est nul. »

(3) Ces recherches, subventionnées par la Fondation néerlandaise pour le développement de la recherche tropicale (WOTRO), ont été effectuées dans le cadre de la thèse de doctorat sur « L'évolution des idées sur la démocratie au Bénin (1989-1996) : un processus transnational » de Elly Rijnierse. Après une orientation commune en décembre 1994 de quelques jours, Victor Gbessémèhlan a suivi une partie de la pré-campagne et la

campagne électorales à Ouessè.

(4) La superficie du pays est de 112 622 km², le nombre d'habitants s'élève à 4,9 millions.

(5) A Ouessè, il y a une RRL (Radio rurale locale), qui a démarré ses émissions le 11 juillet 1994. C'est une des quatre RRL du pays pour lesquelles le gouvernement a négocié le financement avec l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique). Le Haut Conseil de l'audiovisuel et de la communication a interdit aux RRL toute émission à caractère politique pendant la pré-campagne et la campagne électorales en 1995 afin d'éviter tout dérapage.

l'absence de toute possibilité de contrôle. Des critiques contre les élus de la dernière Assemblée indiquent qu'ils n'ont pas pu honorer les promesses faites. Après avoir utilisé un discours à travers lequel ils se faisaient passer pour une panacée aux problèmes qui se posent au niveau des communautés rurales, les députés avaient oublié de tenir informées les populations de la tournure que prenaient les débats au sein de l'Assemblée. Ce manque de feed-back indispensable avait entamé la confiance chez des populations pour qui seules comptent les solutions immédiates apportées à leurs problèmes quotidiens. Aujourd'hui les populations ont tiré les leçons qui s'imposent. Le seul enjeu est de voter pour quelqu'un à qui on pourra demander des comptes, et un fils du terroir serait alors le meilleur choix.

Ces griefs étaient exprimés si généralement, qu'on fut convaincu au sein du Parlement et du gouvernement de la nécessité de revoir la taille des circonscriptions, qui ont alors été divisées en trois. Le nombre des députés étant augmenté à 83 entre-temps, les partis politiques devaient présenter pour les nouvelles élections de mars 1995 83 candidats et 83 suppléants sur 18 listes de 4, 5 ou 6 candidats chacune. Ce consensus n'a été atteint qu'après des débats violents sur le mode de scrutin et la taille des circonscriptions. Au début de l'année 1994, lors d'une tournée dans le département de l'Atlantique, le chef de l'État avait présenté des arguments pour un scrutin uninominal, avec 83 circonscriptions, d'un nombre égal au nombre total des députés, donc avec un député par circonscription à élire. Ainsi il s'accommodait aux désirs de la population rurale, puisque ce système rapprocherait l'électeur et l'élus.

Cependant la majorité des députés, ceux de la mouvance présidentielle comme ceux de l'opposition, protesta fortement contre cette résolution, puisqu'on craignait une lutte entre des personnes ou entre des ethnies, plutôt qu'entre des partis politiques ou entre des idéologies. On craignait donc une lutte sur la base des relations politiques locales, plutôt que nationales. Le rôle de l'argent risquait de devenir trop important et des barons locaux, capables de manipuler la politique locale, incontournable. Des députés ainsi élus pourraient faire prévaloir les intérêts de la localité sur les intérêts nationaux. On craignait également pour le niveau des futurs députés, puisqu'il leur manquerait généralement une formation politique au sein d'un parti politique (ou d'une autre institution sociale). Des députés ainsi élus risqueraient de s'intéresser plus aux affaires concernant leurs localités qu'aux questions d'intérêt national.

Plusieurs députés ont attiré l'attention sur le fait que le Président comptait probablement, après l'introduction du scrutin uninominal, faire obtenir plus facilement à son parti la majorité à l'Assemblée nationale. Car en tant que chef du gouvernement, ayant des moyens pour séduire le citoyen par des projets d'électrifica-

tion, de construction de routes, etc., il pouvait espérer remporter la majorité des voix parmi la population rurale. Et avec le système uninominal, 50 % des voix suffiraient pour obtenir le siège unique de la circonscription, tandis que le scrutin de liste à la représentation proportionnelle ne lui donnerait que la moitié du nombre des députés de la circonscription avec le même nombre des voix (6).

Il est intéressant après ces réflexions de voir comment le système adopté, le scrutin de liste avec 18 circonscriptions, — ce qui reflète en fait un compromis entre les principes du scrutin de liste et du scrutin uninominal —, a fonctionné dans la réalité.

Les stratégies de la population de Ouessè pour faire élire un « fils du terroir » au Parlement

Présentation du site de l'étude

Le nouveau découpage place la sous-préfecture de Ouessè dans la troisième circonscription électorale du Zou. Cette circonscription regroupe au total six sous-préfectures dans le Zou-Nord (7). A la sous-préfecture de Ouessè, on note une cohabitation entre plusieurs groupes ethniques. Les Nago et les Mahi constituent les deux groupes dominants. A Ouessè, chef-lieu de la sous-préfecture de même nom, les Mahi sont majoritaires. Un clivage entre les deux groupes (qui fonde ses racines déjà dans l'ère de la colonisation), a entraîné l'absence totale des Nago dans les enjeux de politique locale autour de ces élections, comme nous allons le voir.

Au plan socio-économique, il faut souligner que Ouessè est une ancienne commune rurale restée sous la dépendance de Savé jusqu'en 1974. Ouessè et Savé deviennent des sous-préfectures autonomes avec la décentralisation de l'administration sous le régime révolutionnaire de Kérékou. Reconnue comme le grenier du Zou, la sous-préfecture de Ouessè a brillé sous l'ère des nationalisations grâce à une organisation paysanne très remarquable qui avait en main la gestion d'une décortiqueuse d'arachide et d'un véhicule de l'Union des producteurs de la sous-préfecture. A cela il faut ajouter la station de vente des produits pétroliers dont la gestion était à l'instar de la décortiqueuse placée sous la tutelle du CRAD (Comité révolutionnaire d'administration du district). Cependant, l'élan du décollage s'était vite estompé. Les projets n'ont connu

(6) Information d'après l'écoute des cassettes officiellement enregistrées lors des débats parlementaires des 15-19 septembre 1994 sur la loi électorale et sur la base des

entretiens avec des députés.

(7) Les six sous-préfectures sont Bantè, Dassa-Zounmè, Glazoué, Ouessè, Savalou et Savè.

qu'un essor éphémère, victimes de la gabegie qui caractérisait l'administration locale de cette époque. La décortiqueuse a été réparée sous le régime du Renouveau mais elle souffre aujourd'hui du manque de matières premières (stocks insuffisants d'arachide) pour son démarrage.

Les élections de 1991

La population de Ouessè a été déçue après les élections législatives de 1991. Le Renouveau démocratique avait suscité l'espoir de pouvoir revitaliser la dynamique économique locale. Déjà à l'occasion de ces élections, les forces politiques de Ouessè montraient une grande détermination pour tenter de faire élire un représentant de la localité à l'Assemblée nationale. Ceci n'a pas réussi. Le candidat soutenu était Irénée Akpo Honavi, qui était placé sur la liste du RND (Rassemblement national pour la démocratie).

Pendant la période qui a précédé la prise de pouvoir par les militaires en 1972, Ouessè était pratiquement le fief électoral de l'UDD (Union démocratique pour le développement) de Justin Tométin Ahomadégbé, l'un des trois anciens Présidents qui se partageaient la légitimité nationale sous le tripartisme dahoméen à travers trois grandes formations (respectivement le PRD (Parti républicain dahoméen) de Sourou Migan Apithy du Sud du pays, le RDD (Rassemblement démocratique dahoméen) de Hubert Maga du Nord, et bien sûr de l'UDD). Après l'ère du parti unique connue sous le régime du président Kérékou, on notait à Ouessè la présence de plusieurs partis dont l'UDD qui retrouvait son ancien fief électoral en l'alliance avec le RND et le PRD.

Quelques nouveaux partis politiques également avaient effectivement disputé ces élections dans cette région comme l'UDS (Union pour la démocratie et la solidarité nationale), le RDL (Rassemblement des démocrates libéraux), le PSD (Parti social-démocrate), le PRD (Parti du renouveau démocratique) et l'ULD (Union pour la liberté et le développement). Cependant au lendemain des élections, les cellules locales de toutes ces formations politiques sont restées en veilleuse, aucune d'elles ne s'étant montrée active (8).

Les populations de Ouessè avaient de bonnes raisons de croire aux chances de leur candidat de la liste RND, qui avait raflé la majorité des suffrages dans la localité, puisqu'elle venait à peine de sortir de l'expérience du PRPB (Parti de la révolution populaire du Bénin) où les candidats à la députation (9) étaient élus au

(8) Voir pour un survol du paysage politique au niveau national l'article de N. Bako-Arifari, dans ce même numéro.

(9) « La loi fondamentale du 26 août 1977 réalise l'unité et la concentration de la puissance étatique dans les mains de l'ANR (Assemblée nationale révolutionnaire) et des

organes locaux du pouvoir d'État. En dépit de cette concentration formelle, c'est le parti, le PRPB qui constitue en réalité la couche supérieure du pouvoir d'État. » Cf. Th. Vitin, *Bénin : de la stabilité à l'ère des turbulences (1972-1989)*, Talence, Centre d'étude d'Afrique noire, 1989, p.20.

niveau de leurs circonscriptions électorales, qui n'étaient rien d'autre que les sous-préfectures. A la grande surprise de la population, Irénée Akpo ne se retrouvait pas parmi les élus au Parlement. Il était très mal placé sur la liste du RND pour la circonscription étendue du Zou, donc les voix de Ouessè n'avaient favorisé que d'autres candidats du RND, mieux placés. Cette déception, née d'une mauvaise compréhension du système électoral, a déterminé les stratégies de la population de Ouessè pour la campagne électorale de 1995.

A la recherche d'un candidat

L'expérience vécue au cours des élections en 1991 n'a fait que renforcer la détermination des forces politiques de Ouessè de tenter de nouveau leur chance d'envoyer « un enfant du pays » au Parlement. Le raisonnement qui soutient cette stratégie a été clairement exprimé pendant la pré-campagne électorale par un paysan, Aïzo, de la commune Akassato au Sud du Bénin : « Quand on a un des siens sur l'arbre, on ne peut manger des fruits verts ». Arrêter une stratégie efficace n'était pas facile. Des cadres natifs de Ouessè résidant en ville (notamment à Cotonou) ont pris l'initiative. Lorsque les partis politiques sillonnaient la localité au seuil des campagnes électorales pour s'implanter dans la région, ces cadres étaient descendus pour rencontrer les leaders des différents partis politiques pour leur dire que la population de Ouessè ne souhaiterait soutenir qu'un seul candidat.

Entre 1991 et 1995, le PCB (Parti communiste du Bénin) — l'un des anciens partis politiques qui n'avait pas disputé les élections législatives et présidentielles de 1991 — est apparu sur la scène politique locale avec le retour au bercaïl de Apollinaire Akpo, un natif de la région, qui a été incarcéré de 1987 à 1989 sous le régime Kérékou. Il s'organise depuis son arrivée et acquiert de nombreux adhérents dans les rangs des paysans en faveur desquels le PCB luttait pour la suppression de la taxe civique. Un autre nouvel arrivant est le parti du chef de l'État, la RB (Renaissance du Bénin). L'épouse du Président, Rosine Soglo, avait d'abord monté une ONG, qui a eu pour but de regrouper et de promouvoir les femmes en milieu rural. Ainsi les groupements *Vidolé* (qui signifie en fongbe : « l'enfant est un trésor ») sont installés dans chacune des 9 communes de la sous-préfecture de Ouessè. Ces groupements comptent chacun 18 femmes membres et bénéficient de l'appui financier et du matériel de la présidente de l'ONG *Vidolé*, dont le siège se trouve à Cotonou. Par la suite Rosine Soglo créa un parti politique, la Renaissance du Bénin, dont elle devenait la présidente, pour soutenir l'action de son mari au Parlement. En juin

1994, le chef de l'État a accepté en remplacement de son épouse la présidence de la RB. La RB a évidemment mobilisé les femmes membres de *Vidolé* pour les élections parlementaires. En outre la RB a implanté des cellules du parti dans différents villages de la sous-préfecture avec un bureau fédéral au chef-lieu.

Plus tard les populations de Ouessè se sont réunies sur convocation de l'UDESCO (Union pour le développement économique social et culturel de Ouessè) (10), qui avait pris la relève des Cadres natifs de Ouessè. Cette rencontre a réuni lesdits cadres, les représentants des partis politiques dans la localité, dont quelques-uns se présentaient comme candidats-députés, des militants des partis politiques (dont des paysans et paysannes, majoritairement analphabètes), et quelques notables de la localité. Aux cours de cette réunion, on avait conclu qu'il importait de considérer plusieurs facteurs à la fois. D'abord il fallait se concerter sur la personne qui méritait la confiance de toute la population et qui saurait promouvoir les intérêts de Ouessè au niveau national. Ensuite il fallait que cette personne militât dans un parti assez fort dans toute la circonscription (et pas seulement à Ouessè). Et enfin cette personne devrait être bien positionnée sur la liste des candidats du parti, afin qu'elle puisse émerger des élections. Telles étaient les leçons des dernières élections, puisque en 1991 Irénée Akpo, bien soutenu à Ouessè, mais mal placé sur la liste du RND, n'avait pas pu obtenir le visa pour le Parlement. L'association de développement tenait sa première réunion pendant la période précédant la campagne officielle. A ce moment-là la compétition au sein des partis politiques autour de la constitution des listes des candidats battait toujours son plein. En conséquence la réunion ne s'était pas prononcée pour le candidat à soutenir. Le choix définitif pour l'un ou pour l'autre aurait été trop spéculatif, puisqu'il y avait trop d'incertitudes. Il y avait en fait deux candidats, natifs de Ouessè, qui avaient attiré l'attention pendant la réunion de l'UDESCO.

Adrien Dèlidji, neveu du roi de Ouessè et coordinateur départemental de l'UDS, avait déjà l'assurance de pouvoir occuper la première place sur la liste de son parti, en l'absence d'autres concurrents sur la scène politique locale. D'autres arguments renforçaient le soutien des paysans au candidat de l'UDS, comme nous l'a raconté un producteur de coton : « Depuis sa nomination au poste de directeur à la SONAPRA (Société nationale pour la promotion agricole) il y a bientôt trois ans, les paysans de la zone ne manquent plus de graines pour la culture cotonnière » (11). Son comportement social

(10) La rivalité entre les Mahi et les Nago a entre-temps abouti à la formation de deux associations de développement, réparties entre les deux groupes, oeuvrant chacune pour sa promotion et son développement socio-économique et culturel. L'UDESCO est

l'association des Mahi.

(11) En fait, Adrien Dèlidji est directeur régional d'exploitation de la SONAPRA pour le Zou, le Mono, l'Atlantique et l'Ouémè avec le siège à Bohicon.

exemplaire, son respect envers ses aînés et les anciens en particulier (il descend de sa voiture pour les saluer) lors de ses fréquents passages au village et sa participation aux activités au sein de l'association de développement sont autant d'autres arguments avancés par les paysans. Tous ces points favorables au candidat avaient convaincu déjà certains qu'il fallait le soutenir. D'autres prenaient en compte que la circonscription dépasse toujours la sous-préfecture de Ouessè et qu'il n'était pas très sûr que l'UDS y passerait. Ils hésitaient encore.

La deuxième personne à se manifester pendant la réunion était Irénée Akpo, exploitant forestier, riche commerçant de la localité et candidat malheureux aux élections de 1991. Il fit observer que « *la seule chance pour Ouessè de gagner ces élections était d'orienter les populations vers le parti le plus fort* ». Il venait lui-même d'adhérer à la RB, sur laquelle la rumeur rapportait qu'elle avait une grande audience en pays mahi (12). Les opinions sur sa candidature différaient. Bien que Irénée Akpo soit un fils de la localité, on met beaucoup de faits négatifs à son passif. On lui reproche de n'avoir rien fait dans la localité lorsqu'il fut élu maire de la commune de Ouessè et en même temps qu'il occupait le poste de premier vice-président du CRAD sous le PRPB. En outre, ayant été l'un des membres locaux influents sous l'ère du PRPB, il aurait brillé sous l'étoile des nationalisations, et aurait été l'un des artisans qui ont conduit à la faillite la station d'essence et la décortiqueuse d'arachide de la localité. Certains lui reprochent aussi d'avoir été impliqué dans la mauvaise gestion du véhicule de l'Union des producteurs de la sous-préfecture. Même hors du chef-lieu Ouessè, nombreux seraient ceux qui disent qu'ils veulent bien d'un député de la RB, mais pas de n'importe qui.

La réunion étant suspendue faute de consensus, elle était cependant très informative pour les prétendants. Quant à Irénée Akpo, il semble avoir intensifié sa lutte pour la meilleure place sur la liste du parti de la RB. Finalement, il a réussi à se placer second sur cette liste, après avoir évincé des concurrents de taille (13).

Entre-temps, hors des enjeux au sein de l'UDESCO, d'autres partis politiques tentaient de pénétrer la localité. Ils multipliaient

(12) On dit que son calcul est pour un autre candidat. Irénée Akpo aurait initialement nourri des ambitions d'adhérer au PRD, mais après s'être rendu compte que ce parti avait enregistré la candidature d'un intellectuel qu'il ne pouvait affronter, il aurait commencé à assister régulièrement aux réunions de la RB.

(13) Irénée Akpo se serait débarrassé d'un de ses concurrents en s'appuyant sur deux étudiants, natifs de l'endroit, qui ont bonne

audience auprès du ministre d'État Désiré Vieyra (frère de Rosine Soglo et premier sur la liste de la RB dans cette circonscription), en créant des problèmes à la secrétaire de la Première dame, qui représentait la forteresse de ce candidat. Ensuite Irénée Akpo aurait convaincu la direction du parti en proposant entre autres de mettre ses véhicules au service de la campagne, ce qui a été fait effectivement.

à cet effet des contacts avec les populations par l'intermédiaire de leurs cellules locales. Dans le même temps les négociations se poursuivaient au domicile du roi de Ouessè, qui était le principal centre d'accueil des délégations étrangères. Parmi eux se distinguait particulièrement le premier vice-président du RAP (Rassemblement africain pour le progrès et la solidarité) et ministre des Petites et moyennes entreprises, Rigobert Ladikpo, qui est devenu ami personnel du roi depuis que la décortiqueuse d'arachide a été réparée par ses services (14). A l'approche des élections, il multipliait sans cesse ses visites au roi en escomptant ainsi pouvoir conquérir l'électorat de cette localité. Mais R. Ladikpo dut apprendre à ses dépens — dans une lettre écrite par des jeunes et transmise par le roi analphabète — que « ses négociations avec le roi et les cadeaux qu'il lui adressait n'engagent que le roi et lui seul » (15). La réaction des jeunes modifia l'attitude du vice-président du RAP. La popularité du parti s'est accrue avec l'organisation d'activités sportives et de dons de ballons, de maillots de sport, d'argent et autres.

Après la publication officielle des listes des candidats à la députation (avec Adrien Dèlidji à la première place pour l'UDS et Irénée Akpo à la deuxième place pour la RB), l'UDESCO se réunit pour tenter de nouveau d'atteindre un consensus sur le candidat à soutenir. Cet objectif n'a jamais été atteint, car la campagne prenait une tournure qui désorienta les esprits. Vu la position du candidat de l'UDS et sa personnalité respectée, la plupart des membres de l'UDESCO étaient disposés à lui apporter leur soutien. Cependant un nombre de membres assez important, en majorité des agents des services administratifs, étaient favorables au candidat de la RB. Ils se disaient qu'il fallait voter pour le candidat du parti le plus influent de façon à bénéficier des voix des militants d'autres sous-préfectures pour pouvoir élire son candidat. De plus, ils avançaient un argument régionaliste : il fallait soutenir le parti du chef de l'État, la RB, dont le fief d'origine est le département du Zou (16). Par contre, ils insistaient sur le fait que l'UDS est dirigé par un ministre du gouvernement mais originaire de la région septentrionale du pays Mama Amadou N'Diaye. Cependant il fallait noter que, bien que le président de l'UDS soit du Nord,

(14) Récemment Rigobert Ladikpo a quitté le gouvernement au cours du dernier remaniement ministériel suite aux élections.

(15) En ce qui concerne l'évolution de la division des compétences entre le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne, le sous-préfet a fait remarquer que le pouvoir du roi de Ouessè sur les hommes s'effrite. Pour les jeunes rencontrés, le roi n'est que le chef de terre et aussi le « hennuhoussou », c'est-à-dire chef de lignage.

(16) A l'approche des élections, l'appro-

fondissement des dissensions politiques au niveau national aurait amené le ministre de l'Intérieur, qui avait rejoint récemment le parti du chef de l'État, à sommer tous les sous-préfets de faire connaître leur couleur politique. Aux dires des populations de Ouessè, c'est dans cette atmosphère que le sous-préfet de Ouessè, alors membre de l'UFP (Union démocratique des forces du progrès), a dû suivre son ministre pour sauver sa place.

ce parti s'est toujours déclaré comme appartenant à la mouvance présidentielle.

Par la suite les populations se sont déterminées plutôt en fonction de la campagne telle qu'elle a été menée par les partis. Le discours électoral pour les législatives de 1995 anticipait sur les futures élections présidentielles. Sur ce plan, il a beaucoup pesé sur les calculs pour les législatives actuelles. Les populations qui n'entendaient voter aux présidentielles que pour le candidat Soglo ont aussi suivi l'appel de son épouse qui a saisi l'occasion d'une visite dans la localité pour attirer l'attention de la population sur le fait qu'il fallait soutenir le chef de l'État et lui seul, et que « *ceux qui disent qu'ils soutiennent l'action du Président alors qu'ils ont leurs propres formations politiques sont en fait ses ennemis* ». Ce discours jetait du discrédit sur des formations telles que le RAP et l'UDS, qui s'étaient déclarées effectivement comme appartenant à la mouvance présidentielle. Les femmes des groupements *Vidolé* étaient résolues et n'entendaient accorder leur suffrage qu'à la RB, autrefois dirigée par l'épouse du chef de l'État. Ces femmes justifiaient leur option par les facilités qu'elles trouvaient auprès des groupements. « *Si nous lui accordons nos voix et si elle est élue, elle pourra nous aider davantage* » (17), expliquait la présidente intérimaire du groupement *Vidolé*.

Un tel raisonnement, qui implique qu'il faut se joindre à celui qui s'est montré capable d'aider la localité, a été renforcé par le discours de Irénée Akpo pendant la campagne officielle. En expliquant aux populations l'intérêt qu'elles ont à voter pour la RB, il leur a d'abord rappelé les grands problèmes qui constituent les préoccupations majeures de la sous-préfecture, avant d'affirmer que ces problèmes ne peuvent être résolus que par le gouvernement, et que seules les localités qui auront soutenu massivement l'action du chef de l'État à travers les élections pourront prétendre poser leurs problèmes à l'exécutif. Il a ensuite fait observer qu'« *au cas où il serait réélu président de la République, ce qui est fort probable, le chef du parti RB, bien qu'il représente le père de la nation entière, ne pourra jamais traiter tous ses fils de la même manière.* ».

Face à ces discours allant en leur défaveur, certains partis comme le RAP ont fini par verser dans la démagogie en proposant aux populations le bitumage de plusieurs infrastructures routières ce qui n'était aux yeux des populations qu'une réactualisation des promesses non réalisées de 1991. Apparemment la campagne de la RB a été assez efficace, puisque c'est finalement Irénée Akpo qui a été élu député à l'Assemblée nationale.

Les élections législatives ont été appréciées par les forces politiques de Ouessè comme une occasion de faire élire quelqu'un de

(17) Rosine Soglo avait posé également sa candidature pour les élections, dans la 1^{re} circonscription de l'Atlantique.

« chez eux » au Parlement, pour défendre les intérêts de la localité au niveau national. Les tentatives à Ouessè de concentrer le soutien sur un seul candidat n'ont pas réussi entièrement. Car pendant la (pré-)campagne électorale une dynamique est née qui a amené la population à se confier plutôt au parti qui serait probablement au pouvoir et qui serait en conséquence le plus capable de satisfaire les besoins de la localité. Selon les pronostics d'alors ce parti serait la Renaissance du Bénin, celui du chef de l'État. C'est le candidat natif de Ouessè de la RB qui a été soutenu, jouissant d'une réputation pour le moins ambiguë dans la localité. Ce calcul a désormais prévalu sur le souhait de soutenir le candidat qui avait la confiance d'une grande partie de la population, mais qui s'était positionné pour un parti moins fort dans la région. Sans prétendre pouvoir déduire de l'étude d'un seul cas des conclusions définitives sur l'articulation entre les lois nationales et les préoccupations et stratégies politiques locales, nous aimerions toutefois réfléchir sur la signification de ces résultats.

La réduction de la taille des circonscriptions a été adoptée en tenant compte des objections de la population concernant la grande distance entre l'électeur et l' élu. En fait, on peut parler d'un rapprochement relatif de l'électeur et de l' élu dans le sens qu'on connaît généralement mieux les candidats, puisque le champ d'intervention a été sensiblement réduit. Néanmoins, il faut ajouter qu'en même temps il existe une tendance à élire un autre type de député dont le profil est à l'opposé des débats parlementaires sur la loi électorale. Les objections exprimées devant l'Assemblée nationale concernaient le devoir implicite du député, qui serait élu sur la base de ses mérites locaux, de s'occuper des questions locales et nationales à la fois, tâches qui regrouperaient des intérêts contradictoires dans les mêmes mains. Effectivement, la (pré-)campagne à Ouessè montre que la population estime qu'il faut plutôt élire un député qui défendra leurs propres intérêts. Les enjeux locaux montrent comment les forces politiques dans la localité ont tenté, et ont partiellement réussi, de manipuler les règles du jeu pour élire leur propre candidat. En fait, elles ont redressé les règles du scrutin de liste jusqu'à ce que celui-ci fonctionne plutôt comme un scrutin uninominal, qui favoriserait leurs propres objectifs politiques. La réduction de la taille des circonscriptions a joué dans un sens favorable à ces tentatives.

Le fait qu'actuellement la population est à la recherche d'un accès au pouvoir central pour satisfaire ses besoins locaux, implique que ceux-ci déterminent nécessairement la campagne électorale au détriment des enjeux nationaux.

Sur la base des observations que nous avons faites à Ouessè, nous voulons conclure provisoirement que les populations se sont montrées capables d'intégrer les nouvelles règles du jeu du multi-

partisme et de la démocratie dans leurs calculs et tractations politiques au niveau local, s'appuyant sur les expériences qu'elles ont acquises sous les systèmes politiques précédents, y compris la première législature du Renouveau Démocratique. Elles ont clairement opté pour des stratégies pragmatiques et réalistes. Le nouveau découpage des circonscriptions électorales est une concession aux populations qui ont posé le problème de la distance entre l'électeur et l'élu.

Victor Gbessémèhlan
GRAPAD (Cotonou)
Elly Rijnierse
Afrika-Studiecentrum, Leiden